

Mutualiser les coupes de bois entre forêt publique et forêt privée, une solution pour demain ?

par Victor MARTIN

Dans le cadre de Foresterranée'16, les 12^{es} rencontres de la forêt méditerranéenne, une visite de la propriété de M. Pieulle, a été organisée le 18 novembre 2016, à Ventabren (Bouches-du-Rhône). Elle a été l'occasion de présenter une opération de mobilisation de bois à travers l'animation des propriétaires forestiers et le regroupement d'exploitation forêt publique/forêt privée. Les participants ont été accueillis par des représentants de la Métropole - Territoire du Pays d'Aix, le propriétaire, le Centre régional de la propriété forestière et l'exploitant forestier.

Forte d'un capital sur pied considérable, la forêt méditerranéenne doit répondre actuellement à une demande accrue en ressource bois (bois énergie notamment) dans un contexte économique et social exigeant. Pourtant, l'urbanisation grandissante des dernières décennies semble vouloir rétrograder la forêt au seul usage récréatif. Face au manque de connaissances forestières de la population, l'urgence est à la réorganisation de notre modèle sylvicole pour amener cet espace forestier à être considéré comme un atout économique, paysager et récréatif.

Les orientations politiques actuelles incitent les acteurs forestiers à une mobilisation supplémentaire de bois issus de forêts publiques et privées. Pour répondre à ces multiples enjeux, de nouvelles alternatives à la gestion traditionnelle des espaces forestiers méditerranéens doivent être trouvées. En effet, de tout temps, la mobilisation de bois est le point clé à tout développement d'une filière forestière et des solutions doivent donc être apportées pour faciliter l'accès à cette ressource.

Depuis quelques années, le Territoire du Pays d'Aix (Territoire de la Métropole Aix Marseille Provence) s'est engagé en tant que territoire pilote dans des projets de regroupement de propriétaires en forêt privée et de mobilisation en forêt communale aux côtés, notamment, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), de l'Office national



Photo 1 :

De droite à gauche : Victor Martin (stagiaire au Territoire du Pays d'Aix au moment de l'étude) ; le propriétaire, Robert Pieulle ; Nicolas Joly du CRPF et, au micro, Frédéric Lebouble, exploitant forestier.

Photo DA.

des forêts (ONF), de l'Union régionale des communes forestières (URCOFOR), etc. A partir des retours d'expériences recueillis au cours de ces projets communs (MOB+, PROFORBIOMED...), est née en 2015 une réflexion sur la mise en place de projets de mutualisation d'exploitation associant forêt publique et forêt privée. L'idée de base étant de s'appuyer sur le dynamisme suscité par une coupe en forêt publique pour attirer et

accompagner plus facilement les propriétaires privés dans une démarche sylvicole durable et cohérente.

Cette réflexion, s'appuyant sur la mise en place de chantiers pilotes, a permis de lever les principaux freins à de tels projets mais également d'identifier les leviers devant permettre de faciliter cette mutualisation d'exploitation. Toutefois, face au manque de culture forestière de la part des élus locaux et des propriétaires forestiers, une telle réflexion doit se faire étape par étape et consistera dans un premier temps à la prise en considération de situations les plus favorables.

C'est dans cette optique qu'un premier chantier pilote a été réalisé courant 2016 sur la commune de Ventabren. Programmée à l'état d'assiette 2016 (état d'assiette : programmation des coupes de bois en forêt communale sur une année donnée), l'éclaircie d'amélioration résineuse prévue sur une parcelle forestière de la commune a été l'élément déclencheur de la mise en place d'une animation visant au regroupement de propriétaires forestiers privés. Par le travail du Centre régional de la propriété forestière (CRPF), ce sont près de 20 hectares de forêts privées limitrophes à la coupe en forêt communale qui ont été regroupés. Appuyé par la commune, le message du CRPF auprès des propriétaires forestiers, sur une volonté d'améliorer les peuplements forestiers tout en garantissant une opération blanche ou rentable économiquement, a pris tout son sens. Au-delà de l'appui des élus locaux, le rôle d'un référent local, à la fois propriétaire forestier et très actif sur la commune, s'est révélé primordial pour mettre sur pied un tel projet de regroupement.

En plus de faciliter l'étape de regroupement, la mutualisation d'exploitation doit également permettre d'augmenter le volume de bois vendu à un exploitant sur une zone géographique rapprochée. Cela permet ainsi de valoriser le prix d'achat tout en favorisant le tri des bois. Par ailleurs, il est important de mentionner que le bénéfice d'une telle opération n'est pas uniquement financier. En effet, ces opérations ont également un intérêt sylvicole et permettent, comme à Ventabren, d'exploiter à la fois des peuplements mûrs



Fig. 1 :
Eléments clés à identifier dans un projet de mutualisation d'exploitation.

assurant la rentabilité du chantier mais également d'éclaircir des peuplements forestiers plus jeunes. En effet, ces premières éclaircies résineuses, réalisées de manière isolées, s'avèreraient déficitaires et de ce fait, ne sont généralement pas réalisées, freinant ainsi la croissance optimale du peuplement. Bien évidemment, tout en garantissant une rentabilité économique au chantier, un projet de mutualisation doit permettre également de diminuer l'intensité de prélèvement de bois, garantissant aux propriétaires une valorisation sylvicole et paysagère.

De façon à multiplier durablement ce type de chantiers au sein des forêts méditerranéennes, l'étude a cherché également à relever les points clés à prendre en compte dans la mise en place de coupes mutualisées entre forêt publique et forêt privée.

Concrètement, un projet de mutualisation, pour être efficace et cohérent, doit se structurer autour de plusieurs points clés :

- sensibiliser les élus et cibler un référent local chargé d'appuyer la démarche de regroupement des propriétaires ;
- favoriser et structurer l'émergence de groupements de propriétaires ;
- avoir un animateur neutre en charge d'accompagner les acteurs forestiers dans la structuration du projet de mutualisation et d'en maintenir le dynamisme ;
- construire un projet de coupe cohérent dans un rayon de 3 kilomètres entre la coupe en forêt publique et privée, articulé autour d'une desserte unique optimisant le transport d'engins ;
- dimensionner le chantier sur des surfaces de l'ordre de 10 à 20 ha pour assurer une rentabilité économique tout en permettant une sylviculture de qualité ;
- favoriser le mode de vente de gré à gré permettant de présenter à un acheteur, un lot global de bois issu de la forêt publique et privée et de ce fait négocier un prix au plus juste.

En résumé, la mutualisation d'exploitation se révèle donc comme un moyen de mettre les acteurs de la forêt autour de la table et trouver des solutions durables, permettant à la fois mobilisation de bois et durabilité du milieu forestier méditerranéen. Ces acteurs doivent être les véritables porteurs de projet et doivent être appuyés par les institutions territoriales pour la coordination financière et politique de leurs projets. Enfin, face aux



difficultés rencontrées dans la phase de regroupement des propriétaires, il semble justifié de réorienter les aides publiques, non pas uniquement sur la réalisation des coupes mais sur la phase d'animation, de regroupement et de structuration de ces nouveaux collectifs de propriétaires.

Travailler ensemble au profit de la forêt méditerranéenne est un objectif, la mutualisation d'exploitation en est un moyen ! Tout est à construire...

Photos 2 et 3 :

Vue d'une partie du chantier dans la pinède de pin d'Alep. Et ci-dessous : vue du groupe des participants. Photos DA.

Victor MARTIN
Ingénieur forestier
AgroParisTech-
ENGREF
Tél. : 06 77 51 29 78
Mél : victor.martin3@yahoo.fr

V.M.

